



Modalités de réinscription cantine /périscolaire / mercredi

2026 / 2027

Vous souhaitez réinscrire votre enfant aux accueils périscolaires /cantine / mercredi

Le portail famille sera actif dès le 15 juillet 2026 : **Si et seulement si**

- Vous êtes à jour des factures de l'année scolaire 2025 2026,
- Tous les renseignements (coordonnées autorisations des personnes à récupérer vos enfants, photo...) doivent être vérifiés et corrigés si besoins,
- Fournir les documents (attestation de responsabilité civile, quotient familial, vaccin, pai...) et les transmettre **UNIQUEMENT** via votre portail famille à partir du **15 juillet 2026**

Important : si un autre enfant de votre famille fait sa rentrée à l'école l'année prochaine merci de l'ajouter à votre portail famille en cliquant sur «**ajouter une personne** »

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie d'étoile Sur Rhône ou en libre-service à la périscolaire)

Des permanences auront lieu en mairie à compter du 15 juillet jusqu'au 31 juillet pour tout règlement en espèces, chèques ou questions diverses de 8h à 12h du lundi au vendredi ainsi que le 26, 28 et 31 août

Entre le 01 août et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE. Si votre dossier est incomplet votre accès Inoé sera inactif



Modalités de réinscription cantine /périscolaire / mercredi

2026/ 2027

Vous souhaitez réinscrire votre enfant aux accueils périscolaires /cantine / mercredi

Le portail famille sera actif dès le 15 juillet 2026 : **Si et seulement si**

- Vous êtes à jour des factures de l'année scolaire 2025 / 2026,
- Tous les renseignements (coordonnées autorisations des personnes à récupérer vos enfants, photo...) doivent être vérifiés et corrigés si besoins,
- Fournir les documents (attestation de responsabilité civile, quotient familial, vaccin, pai...) et les transmettre **UNIQUEMENT** via votre portail famille à partir du **15 juillet 2026**

Important : si un autre enfant de votre famille fait sa rentrée à l'école l'année prochaine merci de l'ajouter à votre portail famille en cliquant sur «**ajouter une personne** »

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie d'étoile Sur Rhône ou en libre-service à la périscolaire)

Des permanences auront lieu en mairie à compter du 15 juillet jusqu'au 31 juillet pour tout règlement en espèces, chèques ou questions diverses de 8h à 12h du lundi au vendredi ainsi que le 26, 28, et 31 août

Entre le 01 août et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE. Si votre dossier est incomplet votre accès Inoé sera inactif